CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

563 - INSP

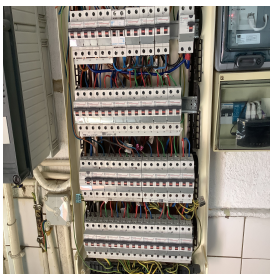
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 54/2026/86818/D01:1

DATE DU CONTRÔLE	**05/10/2026 (14:00 - 14:40)**	AGENT VISITEUR	**Patrick Braham**
ADRESSE DU CONTRÔLE	**Surdents 28B - 4801 Verviers**	TYPE DE CONTRÔLE	**Visite de contrôle (6.5.)**





› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation	**Surdents 28B - 4801 Verviers**
Type de locaux	**Unité d'habitation (maison)**
Objet du contrôle	**Demande dans le cadre d'une vente**
Propriétaire	**Inconnu**
Responsable des travaux	**non communiqué**
Dérogations applicables/appliquées	**Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)**

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	**ORES ASSETS**
Code EAN	**541449020714526262**
Numéro du compteur	**1sag1105155241**
Index jour/nuit	**004306,941/004496,201**
Type de coupure générale	**Disjoncteur**
Câble compteur - tableau	**VFVB 4 x 10 mm²**
Tension nominale de service	**230V - AC**
Courant nominal de la protection de branchement	**40A**
Commentaire	**2.8.1=006381,600/2.8.2=004828,901**

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position Pas OK | **Nombre de tableaux** 4 | **Nombre de circuits** 32+1+1+1

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

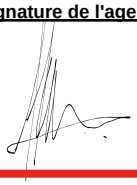
Les fondations datent	**D'avant le 1/10/1981**	Dispositif différentiel de tête	**ID - 63A - 300mA - type A - test OK**
Type d'électrode de terre	**Piquets**	Dispositif différentiel supplémentaire	**ID - 63A - 30mA - type A - test OK**
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	**36,9 mib**	Fixation/Etat/Détérioration matériel	**OK**
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	**Sans objet**	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	**Pas OK**
Test de continuité	**Pas concluant**	Protection contre les contacts directs	**Pas OK**
Contrôle boucle de défaut	**Concluant**	Résistance générale d'isolement (MΩ)	**0,93**
Protection contre les contacts indirects	**Pas OK**	Adéquation DPCDR – prise de terre	**Pas OK**
		Adéquation protections surintensités – sections	**Pas OK**

Le ou les socles de prise en défaut sont localisés dans **la salle à manger - le grenier**

CONCLUSION : NON CONFORME

A la date du **05/10/2026 , l'installation électrique de Surdents 28B - 4801 Verviers n'est pas conforme** aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.
Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.
Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.
Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le **05/10/2027.**

Signature de l'agent



CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 54/2026/86818/D01:1

› LISTE DES INFRACTIONS

- Le câble d'alimentation du tableau principal n'est pas conforme. - 4.4.1.5.;4.3.3.;5.2.7.
- La vérification de la section des pontages et du calibre des différentiels n'a pas pu être réalisée (schémas non disponibles, câblage non repérable...). Il convient de s'assurer que l'installation est correctement dimensionnée par rapport à l'intensité amenée par l'installation de production décentralisée (photovoltaïque ou autre) en supplément à celle délivrée par le compteur. - 7.112.
- Des contacts de terre de socles de prise de courant ne sont pas reliés au conducteur de protection de la canalisation électrique. - 6.4.6.4.;6.5.7.2.
- N'est pas renseigné sur les schémas unifilaires et plans de position l'adresse de l'installation, les coordonnées du responsable des travaux et du propriétaire. Ces derniers devront signer et dater ces schémas. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- La résistance de la prise de terre est supérieure à 30 Ohm mais il n'y a pas au moins 2 dispositifs différentiels à haute ou très haute sensibilité directement en aval d'un dispositif différentiel de tête - 4.2.4.3.b
- La correspondance entre les moyens de protection contre les contacts indirects et les volumes dans la salle de bain n'est pas respectée. - 7.1.;8.2.1.
- Un ou des socles de prises sont munies uniquement de contacts latéraux de terre (prise dite Schuko). - 5.3.5.2.
- Il manque des obturateurs dans le tableau électrique. - 4.2.2.1.;4.2.2.3.
- La section de pontages dans le(s) tableau(x) électrique(s) n'est pas adaptée aux calibres de dispositifs de protection contre les surintensités. - 4.4.1.5.
- L'intensité nominale des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel n'est pas adaptée à l'intensité nominale du dispositif de protection contre les surintensités placé en série ou à la somme des intensités nominales des dispositifs de protection des circuits situés en aval. - 4.4.1.1.
- Les schémas unifilaires et plans de position ne correspondent pas à la réalité. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- La résistance de dispersion de la prise de terre est supérieure à 30 Ohm. Il faut l'abaisser. Si ce n'est possible, et qu'elle ne dépasse pas 100 Ohm, des mesures complémentaires selon la sous-section 4.2.4.3.b doivent être prises. - 4.2.4.3.b
- Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique. - 4.2;5.3.4.2
- Un ou des socles de prises de courant ne comportent pas une sécurité enfant. - 4.2.2.3.
- Le degré de protection d'enveloppe(s) n'est pas au moins égal à IPXX-B. - 4.2.2.1.;4.2.2.3.

› REMARQUES

- Les plans et schémas seront à adapter en fonction des travaux de mise en conformité qui seront réalisés.
- L'installation photovoltaïque n'a pas été contrôlée, le client dispose déjà d'un rapport conforme.
- L'installation n'est pas entièrement accessible. Tous les locaux n'ont pas pu être visités.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.
- Les schémas unifilaires et plans de position doivent renseigner l'adresse de l'installation, les coordonnées du responsable des travaux et du propriétaire. Ces derniers devront signer et dater ces schémas.
- L'habitation étant meublée, il se peut que tout n'a pu être vérifié.
- La section des conducteurs d'alimentation de la cuisinière et apparenté est à vérifier, les plans (ou leur absence) et le repérage insuffisant n'ont pas permis de le faire.

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :
a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

563 - INSP

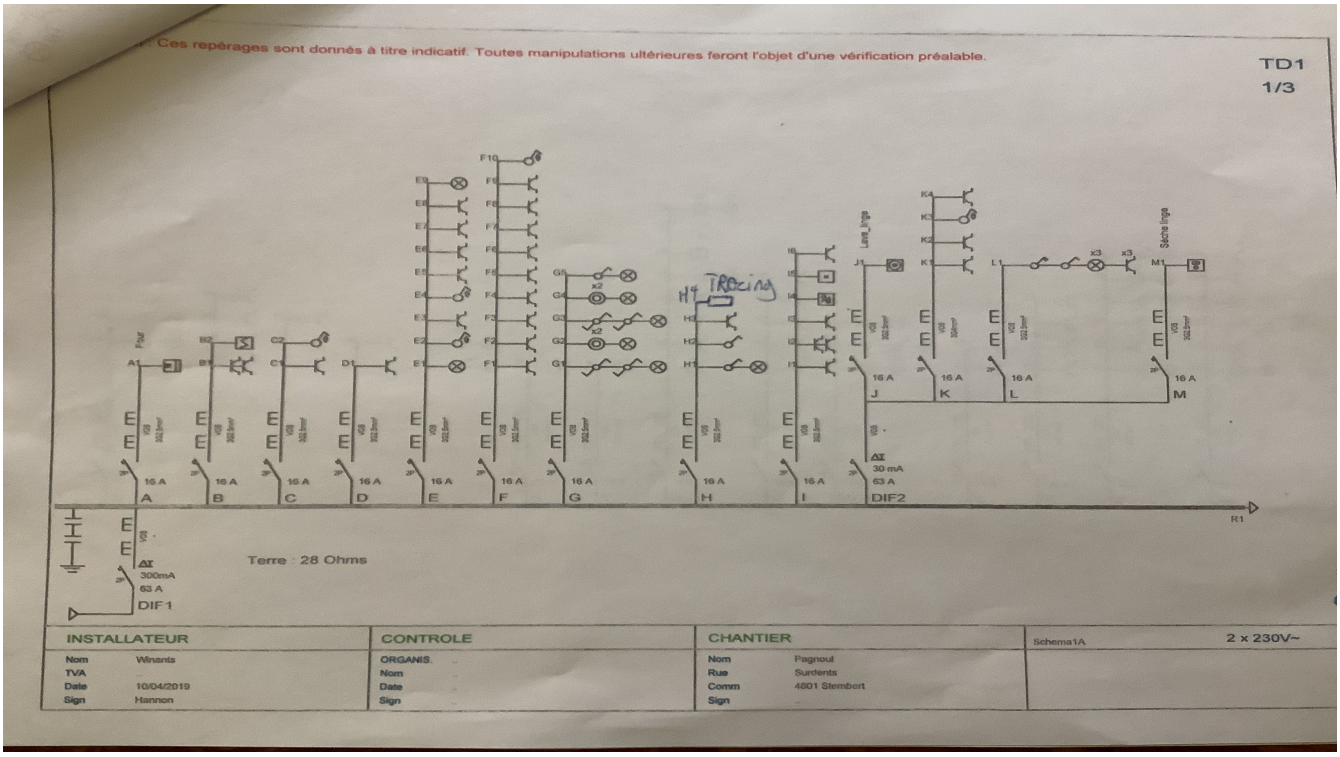
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

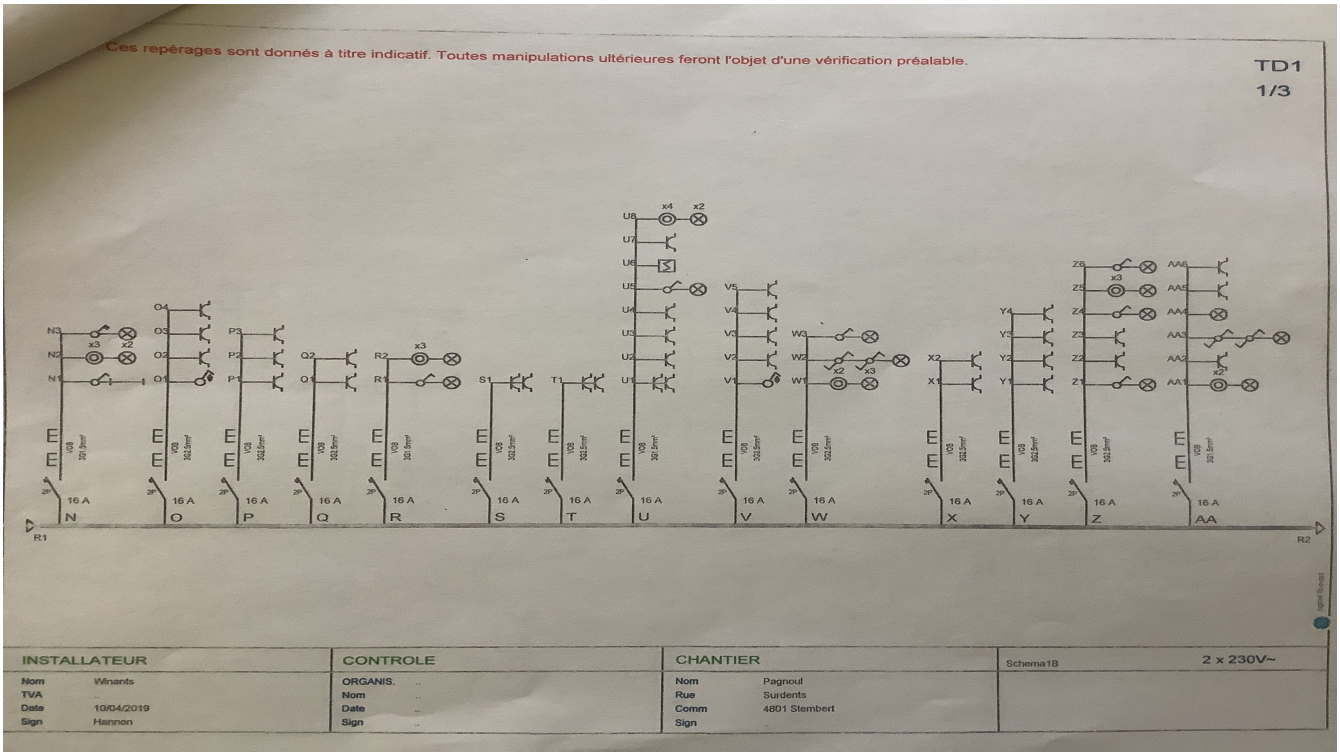
EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 54/2026/86818/D01:1

› ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation





CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

563 - INSP

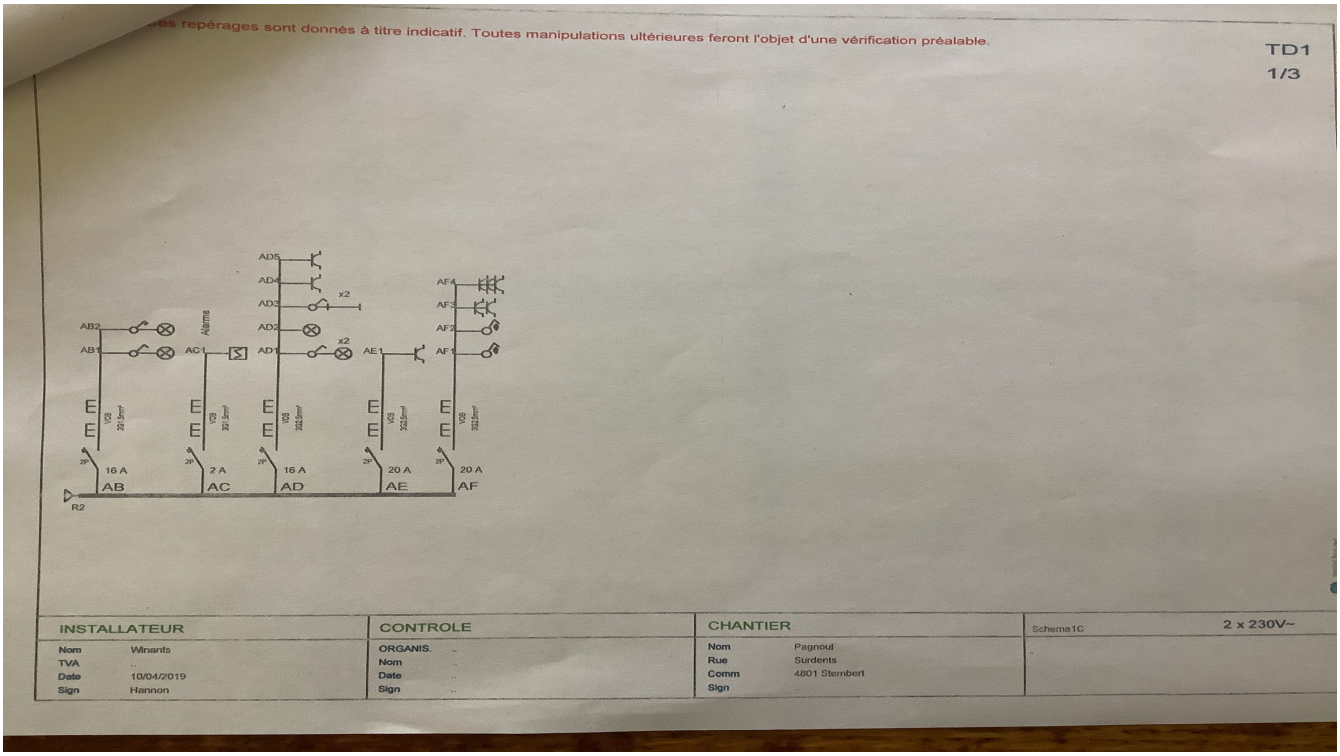
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

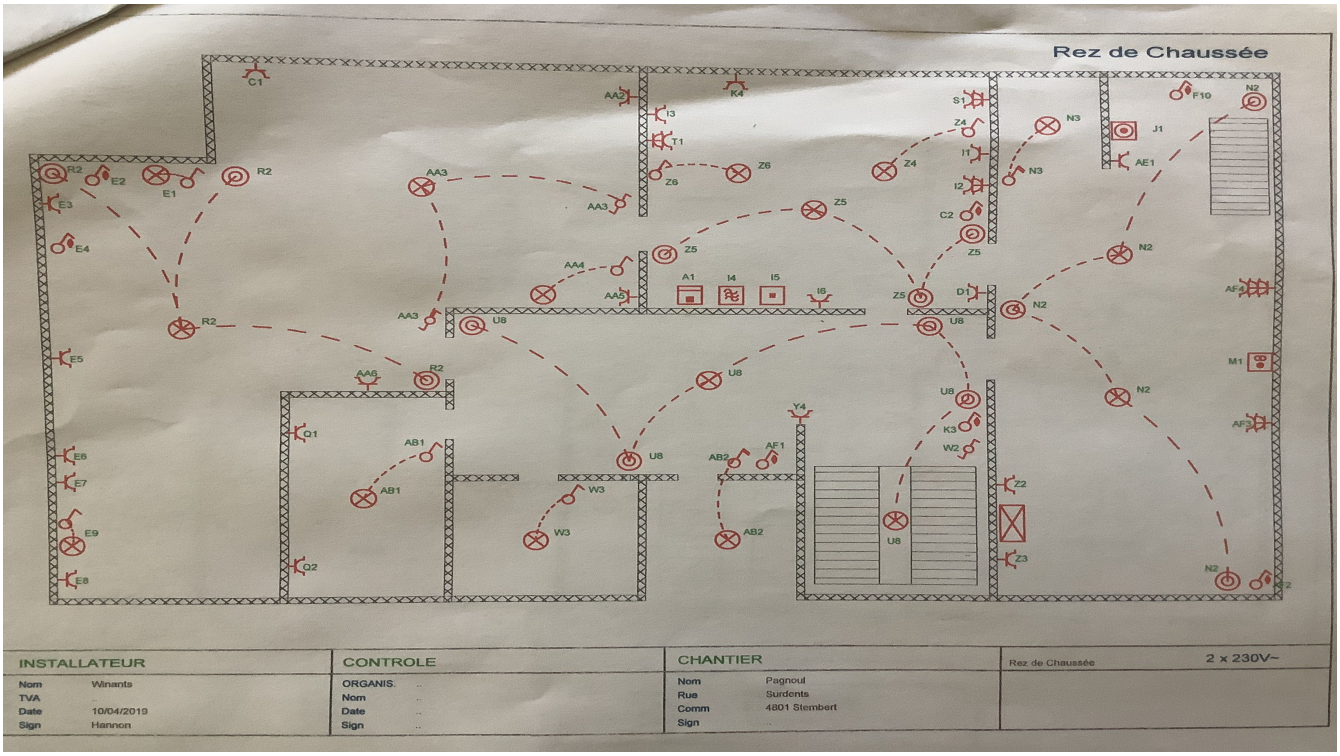
RÉF. 54/2026/86818/D01:1

› ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation



CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

563 - INSP

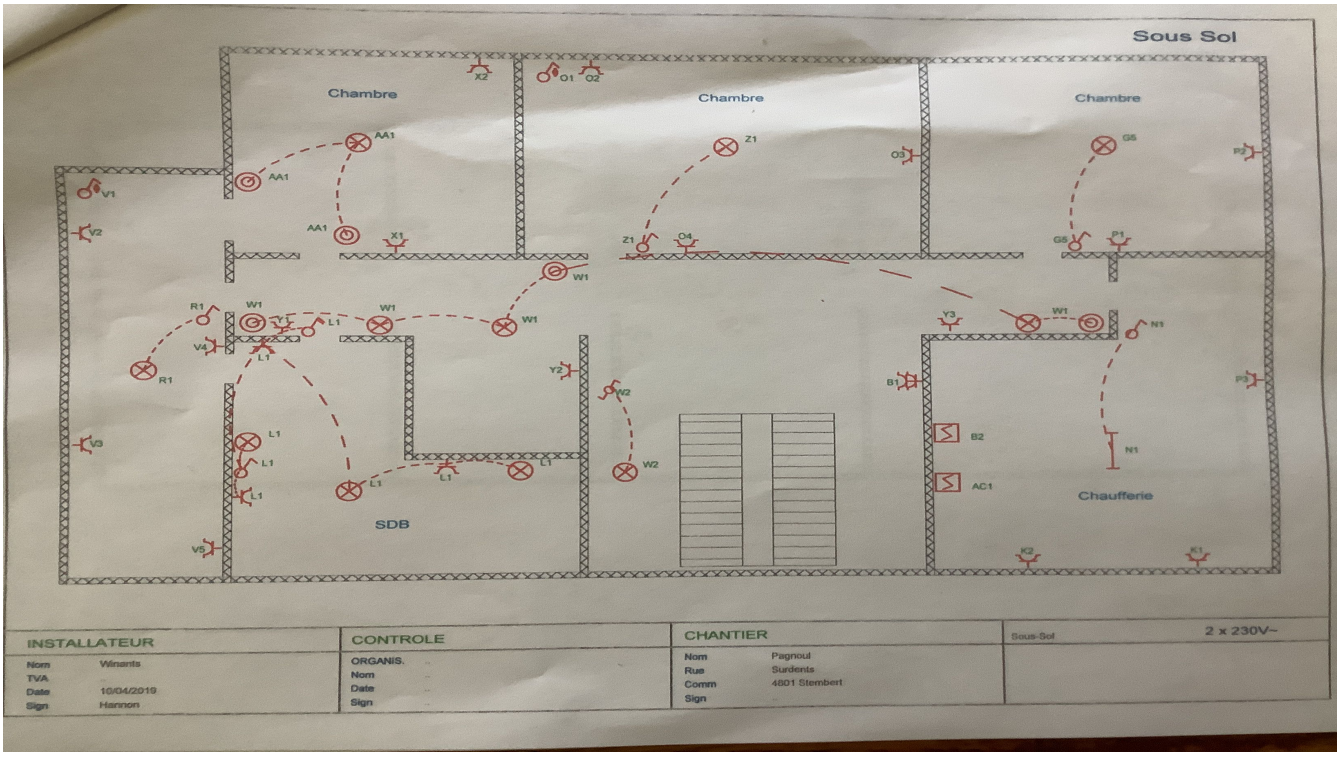
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

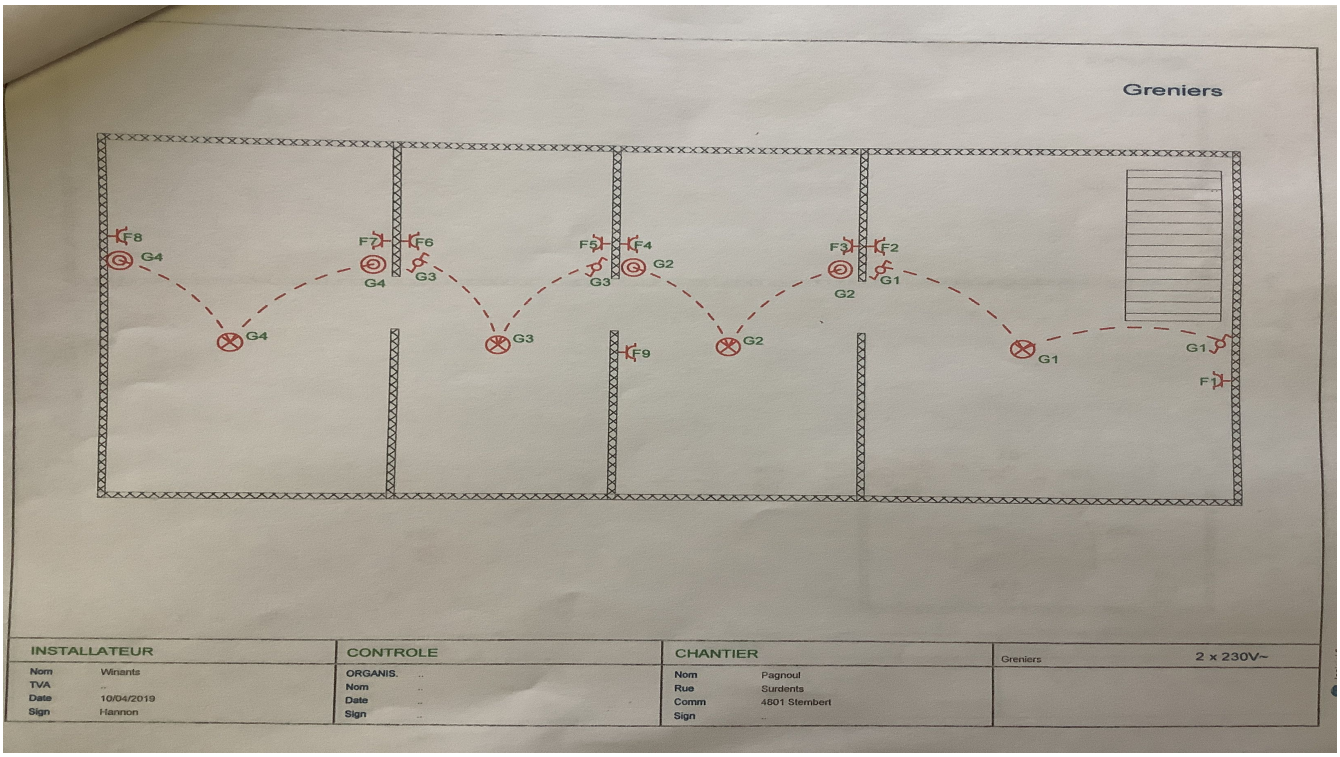
EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 54/2026/86818/D01:1

› ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation





CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

563 - INSP

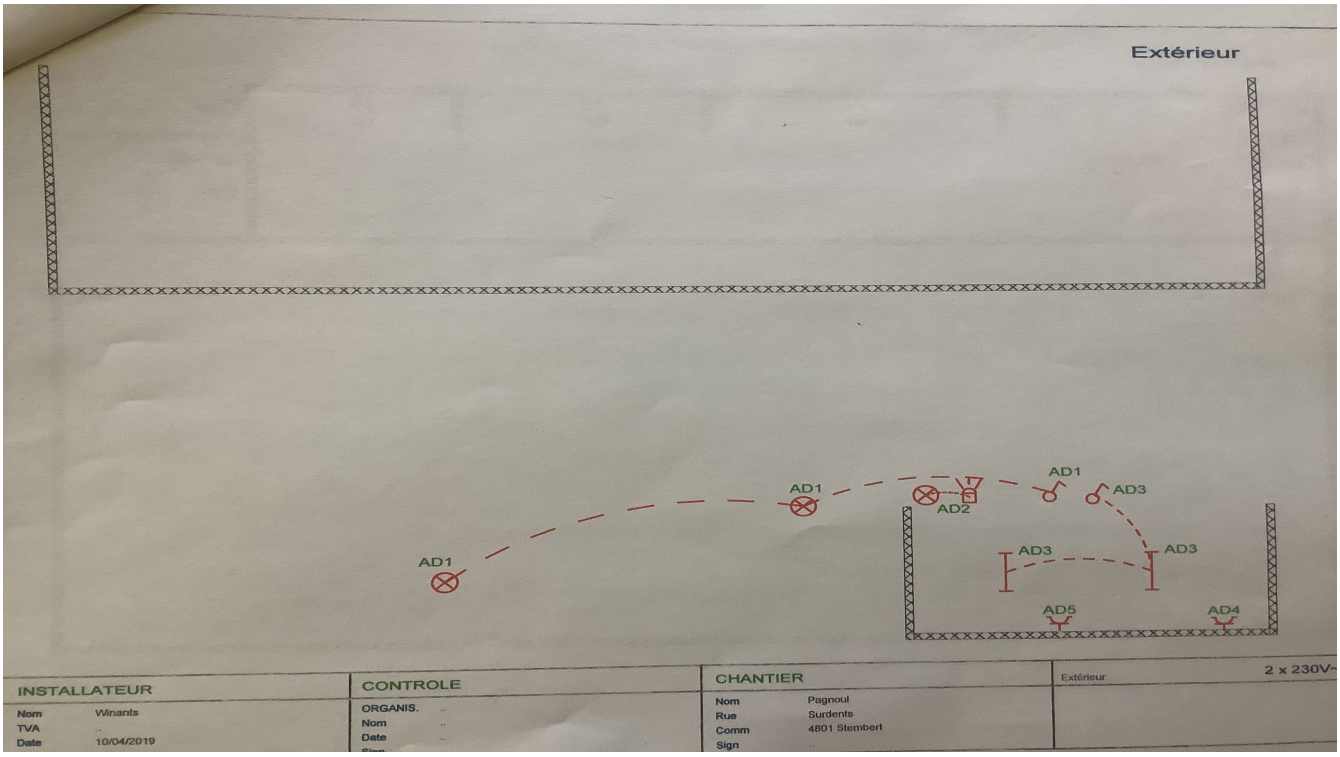
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

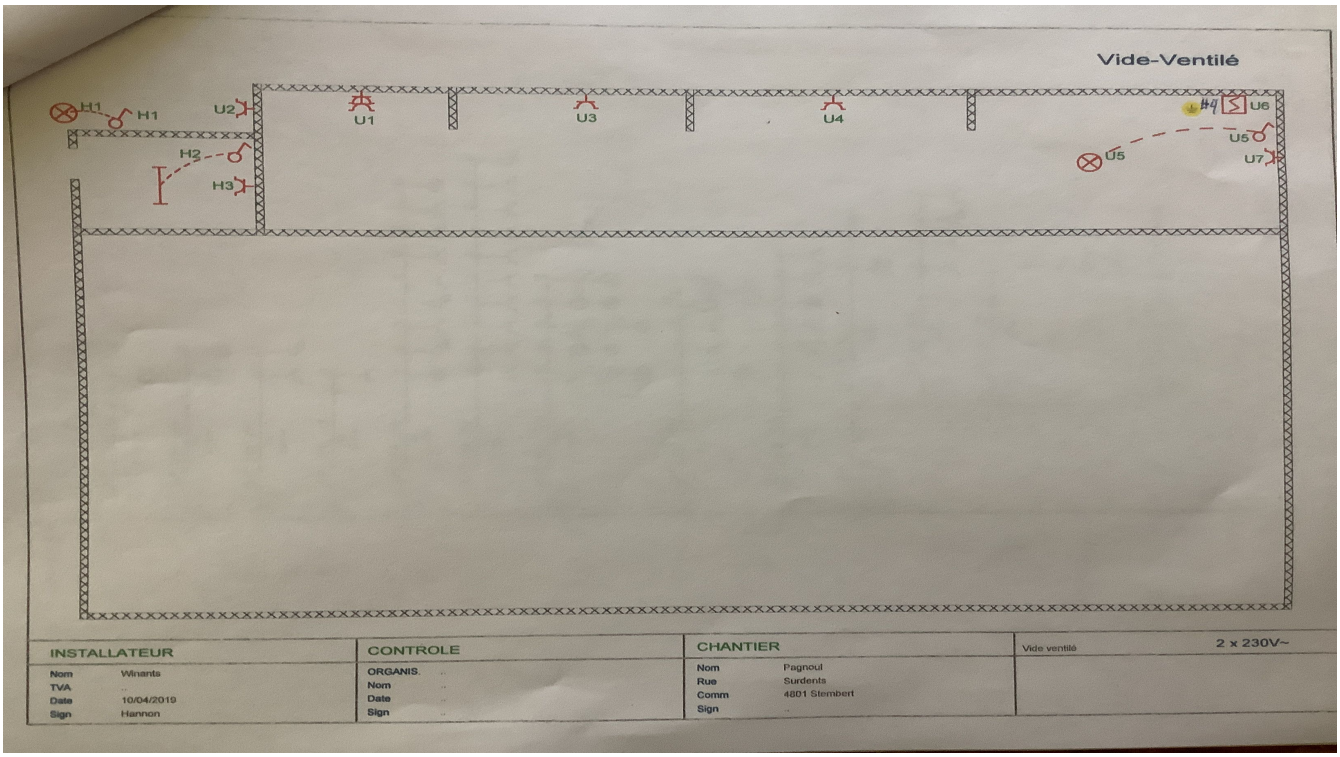
EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 54/2026/86818/D01:1

› ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation





CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

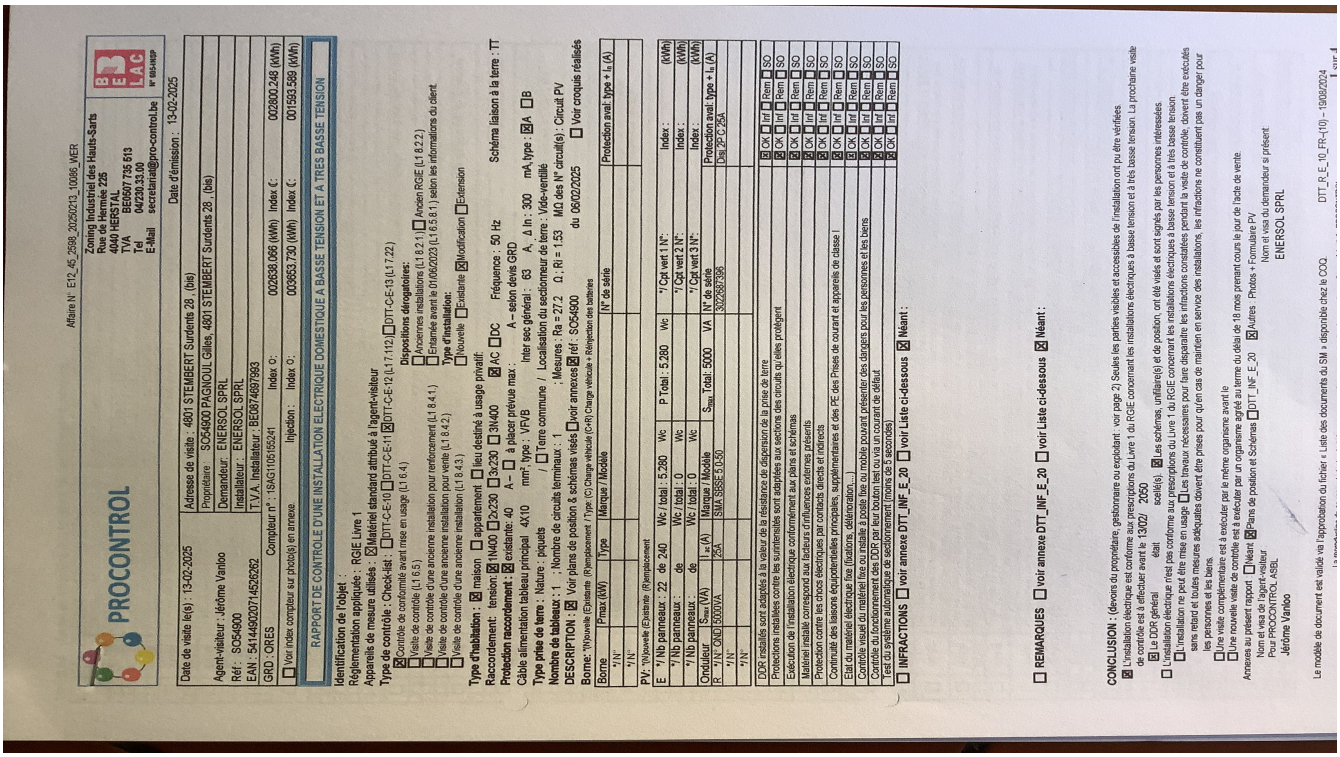
EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 54/2026/86818/D01:1

› ANNEXES

Autre(s)





Affaire N° E12_45_2598_20250213_10086_WER

PROCONTROL

Zoning Industriel des Hauts-Sarts
Rue de Hermée 225
4040 HERSTAL
TVA BE0507 735 513
Tél 04/230.33.00
E-Mail secretariat@pro-control.be

Date de visite le(s) : 13-02-2025 — Date d'émission : 13-02-2025

Propriétaire : SO54900 PAGNIOUL Gilles, 4801 STEMBERT Surdents 28, (bis)
Demandeur : ENERSOL SPRL
Installateur : ENERSOL SPRL
Agent-visiteur : Jérôme Vanloo
Réf : SO54900
EAN : 541449020714526262 — T.V.A. Installateur : BE0874697993
GRD : ORES — Compteur n° : 1SAG1105155241 — Index °/: 002638.066 (kWh) Index €: 002800.248 (kWh)
☐ Voir index compteur sur photo(s) en annexe — Injection : Index °/: 003663.730 (kWh) Index €: 001593.589 (kWh)

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION ET A TRES BASSE TENSION

Identification de l'objet :
Réglementation appliquée : RGIE Livre 1
Appareils de mesure utilisés : ☒ Matériel standard attribué à l'agent-visiteur
Type de contrôle : Check-list : ☐ DTI-C-E-10 ☐ DTI-C-E-11 ☒ DTI-C-E-12 (Lt 7.11) ☐ DTI-C-E-13 (Lt 7.22)
☒ Contrôle de conformité avant mise en usage (Lt 8.6.4) — Dispositions dérogatoires:
☐ Visite de contrôle (Lt 8.6.5) — ☐ Anciennes installations (Lt 8.2.1) ☐ Ancien RGIE (Lt 8.2.2)
☐ Visite de contrôle d'une ancienne installation pour renforcement (Lt 8.4.1) — ☐ Entamée avant le 01/06/2023 (Lt 6.5.8.1) selon les informations du client
☐ Visite de contrôle d'une ancienne installation pour vente (Lt 8.4.2) — Type d'installation:
☐ Visite de contrôle d'une ancienne installation (Lt 8.4.3.) — ☐ Nouvelle ☐ Existante ☒ Modification ☐ Extension
Type d'habitation : ☒ maison ☐ appartement ☐ lieu destiné à usage privatif:
Raccordement: tension: ☒ 1N400 ☐ 2x230 ☐ 3x230 ☐ 3N400 ☒ AC ☐ DC Fréquence : 50 Hz Schéma liaison à la terre : TT
Protection raccordement : ☒ existante: 40 A – ☐ à placer prévue max : A – selon devis GRD
Câble alimentation tableau principal 4X10 mm² type : VFVB Inter sec générale : 63 A, Δ In : 300 mA type : ☒ A ☐ B
Type prise de terre : Nature : piquets / ☐ Terre commune / Localisation du sectionneur de terre : Vide-ventilé
Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits terminaux : 1 ; Mesures : Ra = 27.2 Ω ; Ri = 1.53 MΩ des N° circuit(s) : Circuit PV
DESCRIPTION : ☒ Voir plans de position & schémas visés ☐ voir annexes ☒ réf°: SO54900 du 06/02/2025 ☐ Voir croquis réalisés
Borne: °/N Nouvelle (E)xistante (R)emplacement / Type: (C) Charge véhicule + Réinjection des batteries

Borne	P max (kW)	Type	Marque / Modèle	N° de série	Protection avant: type + I_{dn} (A)
	°/N°				
	°/N°				

PV: °/N Nouvelle (E)xistante (R)emplacement

E	°/ Nb panneaux : 22	de 240	Wc / total : 5.280	Wc	P.Total : 5.280	Wc	°/Cpt vert 1 N°:	Index :	(kWh)
	°/ Nb panneaux :	de	Wc / total : 0	Wc			°/Cpt vert 2 N°:	Index :	(kWh)
	°/ Nb panneaux :	de	Wc / total : 0	Wc			°/Cpt vert 3 N°:	Index :	(kWh)
Onduleur	S_{max} (VA)		I_{cc} (A)	Marque / Modèle	S_{max} Total: 5000	VA	N° de série	Protection avant: type + I_{dn} (A)	
R	°/N° ONDULEUR	5000VA	25A	SMA SBSE-51-50			3002687396	Disj 2P C 25A	
	°/N°								
	°/N°								

DDR installés sont adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre	☒ OK	☐ Rem	SO
Protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent	☒ OK	☐ Rem	SO
Exécution de l'installation électrique conformément aux plans et schémas	☒ OK	☐ Rem	SO
Matériel installé correspond aux influences environnementales présentes	☒ OK	☐ Rem	SO
Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects	☒ OK	☐ Rem	SO
Continuité des liaisons équipotentielles principales, supplémentaires et des PE des Prises de courant et appareils de classe I	☒ OK	☐ Rem	SO
Etat du matériel électrique tel (fissures, détérioration,...)	☐ OK	☐ Rem	SO
Contrôle du fonctionnement des DDR avec le poussoir test	☐ OK	☐ Rem	SO
Contrôle du fonctionnement des DDR avec le poussoir test	☐ OK	☐ Rem	SO
Test du système automatique de sectionnement (moins de 5 secondes) sur défaut de défaut	☐ OK	☐ Rem	SO
☐ INFRACTIONS ☐ voir annexe DTT_INF_E_20 ☐ voir Liste ci-dessous ☒ Néant :	☐ OK	☐ Rem	SO

☐ REMARQUES ☐ voir annexe DTT_INF_E_20 ☐ voir Liste ci-dessous ☒ Néant :

CONCLUSION : (devons du propriétaire, gestionnaire ou exploitant : voir page 2) Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.
☒ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer avant le 13/02/2050 au(x) plus tard(s).
☒ Le DDR général
☐ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension.
☐ L'installation ne peut être mise en usage ☐ Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées portant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de manifestation de ces infractions, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
☐ Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le :
☐ Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

Annexes au présent rapport : ☐ Néant ☒ Plans de position et Schémas ☐ DTT_INF_E_20 ☒ Autres : Photos + Formulaire PV

Nom et visa de l'agent-visiteur
Pour PROCONTROL ASBL
Jérôme Vanloo

Nom et visa du demandeur si présent
ENERSOL SPRL

Le modèle de document est validé via l'approbation du fichier « Liste des documents du SM » disponible chez le COQ. DTT_R_E_10_FR-(10) - 19/08/2024

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

563 - INSP

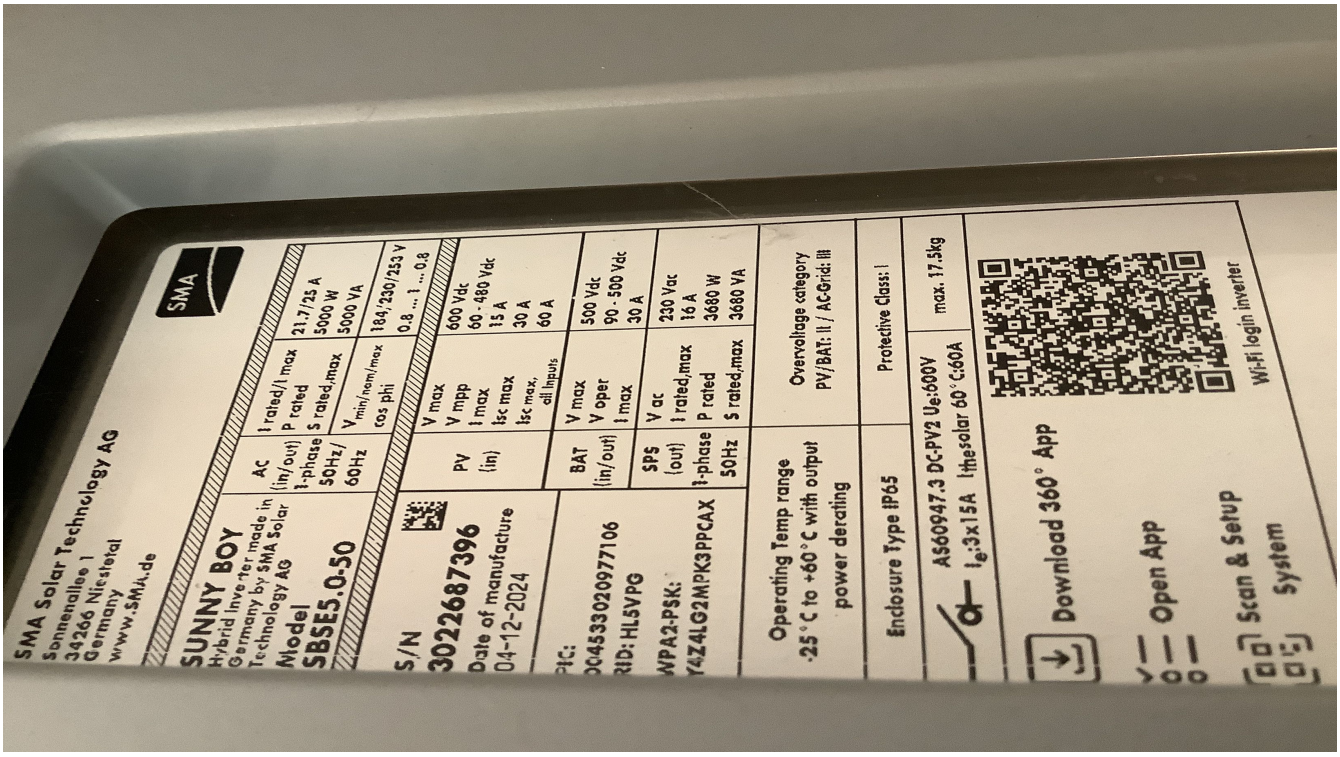
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 54/2026/86818/D01:1

› ANNEXES

Autre(s)





CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ
Siège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux
Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse
Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles
N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**
Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be
563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 54/2026/86818/D01:1

› ANNEXES

Autre(s)



